

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (5) juillet 2021 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, M le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Manon Landry : Présente

Steve Soucy : Présent

Raynald Bérubé : Présent

Myriam Morissette : Présente

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00 Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #21- 159

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2021 Résolution # 21- 160

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021. M. le Maire demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 juin 2021 Résolution # 21- 161

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2021. M. le Maire demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Myriam Morissette, appuyé par Raynal Bérubé, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

5. Correspondance

Raphaël Rioux lit une lettre reçu le 29 juin 2021 de M. Jean-Normand Brunet qui se désolé de la situation du sentier du Lac Noir.

6. Adoption des dépenses de juin 2021 **Résolution #21-162**

COMPTES DE JUIN 2021

Salaires nets : 15 employés	19 483.74\$
Total des factures:	150 963.27\$

Total des comptes	170 447.01\$
--------------------------	---------------------

Salaires nets : 15 employés	19 483.74\$
-----------------------------	-------------

Chèque en ligne et manuels déjà payés correctif de note de débit	66 505.49\$
--	-------------

Total des comptes déjà payés	85 989.23\$
-------------------------------------	--------------------

Reste à payer :	84 457.78\$
------------------------	--------------------

Solde des comptes

# 600180	:	372 275.58\$
----------	---	--------------

Marge de crédit 1:	0.00\$
--------------------	--------

Prêt 3	:	600 048.40\$
--------	---	--------------

Visa	:	0.00\$
------	---	--------

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois de juin, pour un total de 84 457.78\$

7. Robitaille équipement 3 409.01\$ facture #203999 **Résolution #21-163**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #203999 de Robitaille équipement inc. au coût de 3 409.01\$

8. ENNOID 4 721.99\$ facture mai 2021 **Résolution #21- 164**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter la facture de mai 2021 de ENNOID au coût de 4 721.49\$

9. Ville de Mont-Joli 3 715.19\$ **Résolution #21- 165**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de reporté le paiement de la facture #38109 de la Ville de Mont-Joli s'élevant à 3 715.19\$ à la séance ordinaire d'août afin d'avoir plus de détail sur leur facture.

10. MRC de La Mitis 20 056.86\$ facture #38109 **Résolution #21- 166**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter le paiement de la cote part de la MRC de La Mitis facture #38109 au coût de 20 056.86\$

11. Usinage Mobile Lambert 6 320.08\$ facture #4641 **Résolution #21- 167**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #4641 au coût de 6 320.08\$

12. Achat soudeuse à rode (garage)
Résolution # 21- 168

Après vérification dans le cartable de l'inventaire qui a été tenu depuis 2018, Raphaël Rioux a pu confirmer que la municipalité n'a pas de soudeuse à arc (à rode) et qu'il serait utile d'en faire l'acquisition. Une soumission a été présentée, une soudeuse ESAB de chez Airliquide au conseil.

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité de reporter ce point en août afin d'avoir d'autres soumissions dont une soudeuse de marque Lincoln et une autre de marque Miller.

13. Contrat d'entretien ménager
Résolution #21- 169

Raphaël Rioux informe le conseil que Brigitte Soucy a signé le contrat.

Il est donc proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité que la municipalité entérine le contrat d'entretien ménager.

14. Borne 911 route Melucq
Résolution #21- 170

Après vérification avec la MRC de La Matapédia, Raphaël Rioux est en mesure de présenter les bornes 911 comme étant des panneaux contenant l'adresse civique et le logo de la municipalité afin que les services d'urgences puissent se situer plus facilement considérant le croisement de plusieurs municipalités sur le même chemin.

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et appuyé à l'unanimité d'installer ces bornes 911 lors de la réfection de la route Melucq. Les ateliers Léopold Matane pourront être approchés afin de préparer ces 28 bornes.

15. Proposition crédit BML (rang 8)
Résolution # 21- 171

Raphaël Rioux présente une proposition de BML qui est de créditer les travaux de pavage prévus entre la rue Soucy et Martin Morissette. Ce crédit s'élèverait à 41 800\$ pour 2 538m².

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et appuyé à l'unanimité de faire des soumissions pour faire les mêmes travaux afin de vérifier si le prix donné par BML est juste. Le dossier est reporté à la séance d'août afin d'avoir une meilleure idée de la tâche en pavage et être en mesure de mieux négocier avec BML.

16. RJ Bérubé
Résolution #21- 172

Suite à la réception de la péréquation et des taxes pour les terres publiques. Raphaël Rioux confirme que nous pouvons payer RJ Bérubé considérant que cela retirera un poids sur les épaules de la municipalité et que nous éliminerons des frais d'avocat.

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité de payer le solde restant à RJ Bérubé qui est de 155 551.78\$

17. Mise en commun d'équipement pour la détection de fuite dans le réseau d'eau potable
Résolution # 21- 173

Raphaël Rioux présente une proposition d'acquisition d'un équipement pour la détection de fuite dans le réseau d'eau potable dont Saint-Gabriel, Sainte-Angèle-de-Mérici, Price et Saint Donat avaient manifesté leur intérêt. Le coût de l'équipement s'élève à 36 000\$ maximum et une subvention de 80% est applicable. Après division des coûts entre les municipalité, l'équipement reviendrait à environ 1600\$ chacune. De plus, la municipalité est dans l'obligation d'inspecter 20% son réseau d'aqueduc annuellement, donc cet équipement éviterait de faire une location chaque année pour l'inspection.

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération inter-municipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel, Sainte-Angèle-de-Mérici, La Rédemption, Price et Saint-Donat désirent présenter un projet d'acquisition d'équipements d'eau potable dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de La Rédemption s'engage à participer au projet d'acquisition d'équipements d'eau potable et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération inter-municipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

18. Représentant Desjardins
Résolution # 21- 174

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Le directeur général et secrétaire-trésorier exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante:

sous la signature de deux (2) d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir,

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

19. Procuration Revenu Québec
Résolution # 21- 175

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé de nommer Raphaël Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier comme représentant de la municipalité et autorise ce qui suit.

L'entreprise consent à ce que son représentant soit autorisé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR - Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations

de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;

- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'impositions (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

20. Contrat Directeur Général
Résolution #21-176

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat du Directeur Général, Raphaël Rioux, tel que soumis au conseil.

21. Vente Niveleuse
Résolution # 21- 177

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de vendre l'ancienne niveleuse Champion 740 au coût de 4000\$. Un avis publique sera fait aux endroits prévus et par publiposte afin de permettre aux citoyens de soumissionner. Après un mois d'affichage, la municipalité ouvrira l'avis aux intéressés hors de La Rédemption.

22. Bloc Ciment
Résolution #21-178

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité que la municipalité conserve les blocs de ciment en sa possession.

23. Rencontre inter-municipale

Raphaël Rioux informe le conseil que le 6 juillet à 13h30, une rencontre entre les directeurs générales de La Rédemption, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Joseph-de-Lepage et Price aura lieu afin de discuté d'une entente de coopération inter-municipal pour partager un agent de développement.

Suivra ensuite avec une rencontre entre les maires et directeurs générales de La Rédemption, Sainte-Jeanne d'Arc, Sainte-Angèle-de-Mérici et Saint-Joseph-de-Lepage afin de discuté de l'entente de coopération inter-municipal pour le partage d'une ressource en loisir.

24 AccèsCité Territoire
Résolution #21-179

Raphaël Rioux soumet une demande de l'inspectrice municipale pour l'acquisition du logiciel AccèsCité Territoire qui permet d'émettre des permis, générer des rapports mensuels (statistique Canada, déclaration de travaux RBQ, transfert permis à l'évaluateur) et d'avoir tous les dossiers de propriété de façon virtuelle donc faciliterait le travail de cette dernière et permettrait d'être plus efficace dans son travail, car actuellement elle rédige les permis à la main et demande plus de temps pour traiter les dossiers.

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité de reporter ce sujet à la séance d'août en attendant d'avoir la soumission de la MRC pour ce logiciel.

25. Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux.
Résolution #21-180

ATTENDU QUE la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme André Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;

ATTENDU QUE lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : *La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;*

ATTENDU QUE l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à rejoindre le mouvement;

ATTENDU qu'en vertu de l'Article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : *Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;*

ATTENDU QUE le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

ATTENDU QUE les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximité et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

ATTENDU QUE les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'Article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE les élus de La Rédemption sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

ATTENDU QUE le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante.

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Morissette
APPUYÉ PAR Manon Landry
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de La Rédemption demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

DE transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé, à la présidente de l'Union des municipalités, Mme Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

26. Archives
Résolution #21-181

Raphaël Rioux s'est fait présenter un logiciel d'archivage qui permettrait numériser toutes les archives de la municipalité et le stocké dans un serveur accessible par ceux qui ont l'accès. Ce logiciel permettrait de sauver beaucoup d'espace dans les bureaux municipaux, de sauver du temps de recherche, de permettre de travailler à distance en cas de tempête, de réduire les risques liés à la cybercriminalité (piratage, vol de donné, etc.) et nombreux autres avantages. Ce logiciel est au coût d'environ 10 000\$ avant subvention selon les besoins de la municipalité. Raphaël témoigne son intérêt pour ce logiciel puisqu'il permettrait de moderniser la municipalité et d'uniformiser le classement.

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'étudier l'option d'achat de ce logiciel afin de se donner une idée sur cette décision.

27. Budget Loisir
Résolution #21-182

Raphaël Rioux présente que le budget des loisirs avait été adopté à 2000\$. Les loisirs aimeraient utilisés 1000\$ pour des activités comme le mini-put, sorties et autres activités.

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité de libérer un 1000\$ pour leurs activités. Il resterait ainsi 1000\$ dans le budget pour une autre demande.

28. Vacance DG
Résolution #21-183

Raphaël Rioux informe le conseil qu'il aimerait prendre une semaine de vacance du lundi 19 juillet au 23 juillet puisque cet automne il ne pourra prendre de vacance considérant les élections. Il est à noter que le bureau municipal restera ouvert à ses heures habituels. Raphaël Rioux sera joignable par téléphone en cas d'urgence et l'adjointe administrative pourra répondre aux citoyens(es).

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter la semaine de vacance.

26. **Période de questions**

25. **Prochaine séance le 2 août 2021 à 20h00**

26. **Levée de la séance**
Résolution #21-184

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité de levée la séance à 21h05.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, Maire

**Raphaël Rioux, directeur général et
secrétaire trésorier**